

Réflexion sur la mise en ligne de données de la recherche : l'exemple d'Archelec, archives électorales françaises de la Ve République

Odile Gaultier-Voituriez

Citer ce document / Cite this document :

Gaultier-Voituriez Odile. Réflexion sur la mise en ligne de données de la recherche : l'exemple d'Archelec, archives électorales françaises de la Ve République. In: La Gazette des archives, n°243, 2016-3. Quel accès, quel traitement pour les documents et données de l'enseignement et de la recherche? Actes des journées d'études de la section Aurore - Archivistres des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants - de l'Association des archivistes français des 28 novembre 2014 et 6 novembre 2015. pp. 21-27;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5372>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_243_3_5372

Fichier pdf généré le 18/03/2019

Réflexion sur la mise en ligne de données de la recherche : l'exemple d'Archelec, archives électorales françaises de la V^e République

Odile GAULTIER-VOITURIEZ

Introduction

Archelec est un exemple de réflexion menée sur la mise en ligne de données de la recherche et de travail transversal au sein d'une institution, Sciences Po¹. La Fondation nationale des sciences politiques détient quatre missions : enseignement, recherche, documentation et édition. Parmi ses laboratoires de recherche, le Centre de recherches politiques (CEVIPOF) se consacre à l'étude de la science politique, des élections et de la pensée politique. La mission documentaire de Sciences Po est assurée par la bibliothèque (nouvelle DRIS)². Le CEVIPOF et la bibliothèque mènent donc conjointement ce projet de numérisation de tracts électoraux.

Notre propos s'articulera autour de quatre points : le fonds d'éphémères électoraux est un *corpus* qui s'est co-construit au fil du temps. Le projet se constitue autour de la volonté de numériser ce fonds pour une mise à disposition plus large. Mais quand il est retenu, tout reste à faire ! Enfin, l'accent sera mis sur l'analyse juridique des typologies documentaires et ses conséquences sur la possibilité de mise à disposition en ligne.

¹ Je tiens à remercier vivement Sylvaine Detchemendy, chargée de mission Fonds documentaires et valorisation à la bibliothèque de Sciences Po et co-pilote du projet Archelec, et Donatienne Magnier, responsable du département Valorisation Numérisation de la bibliothèque de Sciences Po pour les réflexions stimulantes menées ensemble et pour la conduite du projet.

² Direction des Ressources documentaires (DRD), la bibliothèque se transforme actuellement en direction des Ressources et de l'Information scientifique (DRIS) qui se centre sur le contenu, notamment des données de la recherche.

Le fonds d'éphémères électoraux : un *corpus* co-construit au fil du temps

Un *corpus* d'éphémères électoraux, documents qui habituellement ne sont pas ou mal conservés, est archivé au CEVIPOF. Représentant plus de 260 cartons d'archives, soit 34 mètres linéaires, il contient les matériaux avant, pendant et après l'élection, de 1936 aux élections municipales et européennes de 2014 et continue à s'enrichir quotidiennement. C'est un fonds ouvert, à la limite de la collection. Ont été rassemblés volontairement des éphémères – tracts, professions de foi officielles et bulletins de vote par élection – mais aussi affiches, numéros de périodiques et résultats parus dans la presse ou encore la production scientifique des chercheurs du laboratoire (notes, etc.).

Depuis la fondation du CEVIPOF en 1960, la collecte a été effectuée par les chercheurs pour leurs travaux, soit directement auprès des préfetures grâce à une lettre circulaire envoyée par le président de la Fondation (pour les législatives de 1962 par exemple), soit par les chercheurs eux-mêmes *via* leurs contacts dans les préfetures, soit enfin auprès du bureau des élections du ministère de l'Intérieur. Ensuite, la collecte s'est faite en lien avec le centre de documentation qui conservait matériellement le fonds. L'instrument de recherche a été préparé en différentes étapes, puis le fonds a été coté et l'inventaire indexé et normalisé à partir de 2004 et mis en ligne sur le site Web du centre¹. Il est mis à jour dès que de nouveaux documents sont traités.

Le fonds a d'abord été utilisé au sein du CEVIPOF par les chercheurs en science politique, puis l'usage s'est étendu à un public extérieur au laboratoire, à Sciences Po et en dehors de l'institution, avec un nombre de recherches de plus en plus important et une large diversification. Un glissement s'est fait jour, avec la patrimonialisation progressive du fonds. L'histoire contemporaine est venue s'ajouter rapidement à la science politique et la sociologie. De manière classique, le fonds est utilisé par les chercheurs, enseignants et étudiants, pour leurs mémoires de master, thèses, habilitations, projets de recherche, rapports, communications, articles scientifiques et ouvrages. Mais d'autres usages sont apparus ces dernières années : édition, émissions de télévision, production de films² et expositions, par exemple aux Archives départementales de Haute-Savoie, sur le référendum sur l'élection du Président de la République au suffrage universel. Quelques particuliers passionnés par la politique viennent également consulter le fonds.

¹ <http://www.cevipof.com/fr/le-centre/le-centre-de-documentation/>

² Sur le Front national, le Front populaire ou l'Opération hirondelle.

La volonté de numériser pour une mise à disposition plus large

Récemment, l'évolution des techniques et des méthodes de travail a fait apparaître au CEVIPOF la nécessité de numériser ce fonds pour le mettre à disposition plus largement et plus facilement, car il existe un fort potentiel d'utilisateurs sur Internet. En effet, de nouvelles habitudes de travail et de recherches sont apparues avec le Web, notamment la recherche en ligne du texte intégral, qui permet ensuite une analyse de contenu, avec des logiciels spécialisés. Il sera possible aussi de toucher un public plus diversifié : érudits, collectionneurs, généalogistes, grand public ou presse. Un partenariat est d'ailleurs en cours avec les Décodeurs du *Monde*.

D'autre part, les documents de ce type sont encore rares parmi les fonds numérisés disponibles en ligne. Les éphémères n'ont pas d'obligation de dépôt légal, même si le service des recueils de la Bibliothèque nationale de France en reçoit en don un certain nombre. Les autres fonds ou collections de matériel électoral sont souvent limités à un territoire – dans les Archives départementales surtout – ou à un parti. C'est le cas de la Fondation Jean Jaurès, qui a effectué un important travail de mise en ligne de documents variés du Parti socialiste sur son site¹.

Ainsi est né le partenariat entre le CEVIPOF et la bibliothèque (DRIS) de Sciences Po. Le CEVIPOF possédait comme atouts la conservation et la connaissance du fonds, la volonté de le numériser et la proximité des chercheurs. La bibliothèque, de son côté, détenait l'expérience de la numérisation de ses dossiers de presse et donc une expertise scientifique et comptait élargir le champ de la numérisation. Elle était prête à numériser des fonds intéressants de l'institution pour la plate-forme de la communauté d'universités (COMUE) Sorbonne Paris Cité à laquelle Sciences Po participe.

Au printemps 2013 est paru le premier appel à projets de numérisation de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), segment 5, concernant la numérisation. En juillet, Sciences Po a répondu à cet appel, par le biais du CEVIPOF et de la bibliothèque. Le contenu de la proposition a été limité aux élections présidentielles et législatives pour la V^e République et plus précisément la période 1958-2002. Le projet a été retenu en octobre et financé à hauteur de 39 000 euros, sous conditions de mise en ligne gratuitement sur Internet et dans un délai de dix-huit mois. Cela entraînait deux contraintes fortes, l'une temporelle et l'autre juridique.

¹ <http://www.archives-socialistes.fr/articles/pagescms/archives-en-ligne>

Le projet retenu, tout reste à faire !

Une fois le projet gagné, tout reste à mettre en œuvre. Les moyens humains sont constitués d'une petite équipe : deux co-pilotes sont chefs du projet, l'un pour la bibliothèque, et l'autre pour le CEVIPOF. Archelec est soutenu par la responsable de la valorisation et de la numérisation de la bibliothèque et le secrétaire général du CEVIPOF. Une bibliothécaire chargée de numérisation à la bibliothèque et ponctuellement le personnel du centre de documentation du CEVIPOF participent à la préparation matérielle du fonds. Un cahier des charges est établi, parallèlement au choix du prestataire technique extérieur. Le temps à consacrer au projet doit être pris sur d'autres activités.

La préparation matérielle du fonds est indispensable avant d'entreprendre la numérisation. En effet, le classement et l'inventaire existants sont insuffisamment détaillés. L'état physique est vérifié. Le classement et le reclassement sont effectués, en ménageant à la fois le prestataire et le futur usager, notamment en conservant les cotes existantes déjà utilisées par le public. Une analyse fine du fonds permet de distinguer deux grandes séries de cartons pour chaque élection : les « sériels », toujours constitués des mêmes typologies, professions de foi officielles et bulletins de vote, et les « varia », qui rassemblent des documents beaucoup plus variés. C'est l'occasion de mieux connaître le fonds, de comprendre comment il a été constitué et d'approfondir l'inventaire.

La réflexion sur les typologies documentaires et sur la mise à disposition

Très vite, apparaît l'écueil juridique. Les droits qui s'appliquent pour la consultation sur place et pour la mise en ligne ne sont pas les mêmes. La mise à disposition de sources numérisées sur le Web implique différents droits : droits d'auteur, droit à l'image, droit à l'oubli et données personnelles. Cependant, la diffusion publique de professions de foi et de bulletins de vote est officielle et très large (envoi par courrier à domicile aux électeurs et mise à disposition dans les bureaux de vote).

En 2012, en vue de la préparation de la numérisation, la bibliothèque avait fait appel à un cabinet juridique spécialisé (Alain Bensoussan) pour effectuer un audit. Ce cabinet a évalué le risque existant, de faible à fort. Ce risque n'est pas nul. Il est donc impossible de tout numériser pour un accès gratuit en ligne.

Typologie des documents

- affiche ;
- allocution ;
- brochure ;
- bulletin de vote ;
- communiqué de presse ;
- correspondance ;
- disque ;
- dossier ;
- entretien ;
- formulaire ;
- liste ;
- matériel de campagne (autocollant, bandeau, carte postale, carton d'invitation, badge, slogan) ;
 - matériel interne (bilan, explication, fiche de renseignement, fiche technique, motion, organisation, questionnaire, règlement) ;
- monographie ;
- note ;
- presse (article de presse, bulletin d'information, journal) ;
- profession de foi ;
- publication ;
- résultats ;
- tract.

L'analyse de risque¹ conduit à la démarche suivante, en trois étapes successives pour chaque type de documents : un droit est-il applicable ? Qui en est titulaire ? Et enfin, qui a intérêt à empêcher la publication ? Pour le premier

¹ D'après CABINET ALAIN BENSOUSSAN, *Outils d'analyse, fonds documentaire, IEP*, document interne, 19 décembre 2012, p. 2-4.

point, un droit est-il applicable ? Lequel et quelle est son étendue ? Si c'est une œuvre de l'esprit, il s'agit du droit d'auteur. Si une personne est reconnaissable, c'est le droit à l'image qui s'applique. S'agit-il d'une personne publique, dans l'exercice de sa vie publique et sans atteinte à la vie privée ? C'est au contraire le droit à l'information qui s'exerce.

Trois types de documents sont écartés d'emblée : les monographies, les périodiques et la presse. Ils nécessitent en effet une description bibliothéconomique différente de celle des autres pièces du fonds. D'autre part, ils seront peut-être numérisés dans le cadre de Gallica, bibliothèque numérique de la BnF, et enfin ils relèvent incontestablement du droit d'auteur.

En s'appuyant sur l'analyse du Cabinet Alain Bensoussan¹, les documents de partis peuvent être regroupés en trois catégories : documents internes, documents d'information et documents électoraux. Parmi les documents internes, se trouvent les rapports et les procès-verbaux de réunion (écrits scientifiques, mais font-ils preuve d'originalité ?). Les documents d'information, relevant du droit d'auteur, regroupent les tracts (œuvres complexes), les affiches (œuvres graphiques) et les discours transcrits (œuvres dérivées). Les documents électoraux enfin, relevant aussi du droit d'auteur, rassemblent les programmes (œuvres graphiques et écrits en tout genre) et les listes des candidats (œuvres dérivées et œuvres complexes).

La titularité des droits des documents de partis, œuvres collectives, appartient généralement au parti, sauf pour les documents internes s'ils ont été produits par une agence et que les droits n'ont pas été cédés au parti². Les documents électoraux, diffusés en grand nombre dans les boîtes aux lettres, restent néanmoins des œuvres collectives dont le titulaire des droits est le parti.

Les degrés de risques sont ensuite évalués³. Le risque zéro consiste à obtenir l'autorisation du parti s'il existe toujours. Dans un certain nombre de cas, il est difficile, voire impossible, d'identifier un titulaire des droits. Le risque de revendication est donc faible et la personne qui revendique devra apporter la preuve qu'il en est l'auteur. Il est également faible car l'exploitation a lieu dans un but non commercial et les documents sont anciens.

¹ D'après CABINET ALAIN BENSOUSSAN, *Rapport d'audit, fonds documentaire, IEP*, document interne, 19 décembre 2012, p. 26-27.

² D'après CABINET ALAIN BENSOUSSAN, *Rapport d'audit, op. cit.*, p. 27-28.

³ D'après CABINET ALAIN BENSOUSSAN, *Rapport d'audit, op. cit.*, p. 29-30.

Après cette analyse, et en fonction de la réalité des documents repérés dans le fonds, les typologies retenues pour la numérisation sont les suivantes : pas de périodiques, ni de brochures, ni de coupures de presse, qui relèvent du dépôt légal. Dans un premier temps, seront numérisés les cartons « sériels » composés d'éphémères électoraux à diffusion publique officielle, à risque faible : affiches, professions de foi, tracts et bulletins de vote. Dans un second temps et après la mise en ligne de la première série, seront numérisés les cartons « varia » contenant les autres documents de parti, à risque faible. Il demeure le problème de l'iconographie pour lesquelles le photographe est titulaire des droits. Une liste des photographes identifiés est en cours d'élaboration. Ils sont peu nombreux et une recherche active sera effectuée, qui permettra d'instruire une demande d'autorisation.

Double conclusion : deux fonds différents et droit et réalité numérique

La nécessité de réfléchir aux questions juridiques en fonction des typologies de documents conduit à des choix en matière de numérisation des archives électorales du CEVIPOF. Le public se trouvera donc en face de deux fonds différents : l'ensemble physique, cohérent, complet, très varié, panorama d'une campagne électorale et reflet d'une activité de recherche, et le *corpus* virtuel numérisé, amputé (selon le type d'élections, les limites chronologiques et les types de documents), qui n'est pas un miroir du fonds physique. Le principe archivistique du respect du fonds est-il alors encore à l'œuvre ?

D'autre part, lors d'un projet comme Archelec, nous nous heurtons vite aux limites et aux lacunes juridiques face aux technologies de l'information et de la communication, toujours à des années-lumière de la réglementation. Le panorama est changeant et instable. Et de nombreuses questions sont nées du numérique. Archelec est-il donc un projet pionnier d'intérêt public ou une entreprise à haut risque juridique ?

Odile GAULTIER-VOITURIEZ

Responsable de la documentation, des archives et des données

Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

odile.gaultiervoituriez@sciencespo.fr